LA FOI AUX LIVRES

Écrit par Sheikh Muhammad Ibn Salih Al 'Outhaymine. Publié dans Les fondements de la Foi - Al 'Outhaymine

Éclaircissement sur le fondement de la foi musulmane...

Sheikh Muhammad Ibn Salih Al 'Outhaymine (Qu'Allah le préserve)

Ce sont les Livres qu'Allah a fait descendre sur Ses messagers comme miséricorde et guidée pour Ses créatures afin qu'elles atteignent le bonheur dans la vie d'ici bas et dans l'au-delà.

[A LA LUMIERE DU CORAN ET DE LA SOUNNA AUTHENTIQUE.]

La foi aux Livres comprend quatre points :

1 - Croire que les Livres proviennent réellement de la part d'Allah.

2 - Croire en ceux dont nous connaissons les noms comme le Coran qui a été révélé au prophète Mohammed , les feuillets d'Ibrahim (Abraham), la Thora à Moussa (Moïse), l'Ingile (l'évangile) à 'Issa (Jésus) et le Zabour (Les Psaumes) à Daoud (David). De même, nous devons croire globalement à ceux dont leurs noms nous sont inconnus :

{**Il a fait descendre sur toi (Mohammed) le Livre (le Coran) avec la vérité, confirmant les Livres descendus avant lui. Et Il fit descendre la Thora et l'Ingile.** }(Sourate 3 Al-Imran/La Famille de Imran V.3)

{**Ô les croyants ! Soyez fermes en votre foi en Allah, en Son messager, au Livre qu'Il a fait descendre sur Son messager, et au Livre qu'Il a fait descendre avant.** } (Sourate 4 An-Nissa/Les Femmes V.136) {**Et sur toi, Nous avons fait descendre le Livre avec la vérité, pour confirmer le Livre qui était là avant lui et pour prévaloir sur lui.** } (Sourate 5 Al Maïda/La Table Servie V.48)

{**Nous t'avons fait une révélation comme Nous fîmes à Nouh et aux prophètes après lui. Et Nous avons fait révélation à Ibrahim, à Ismaïl, à Isaac, à Yacoub (Jacob), aux Tribus, à 'Issa, à Ayoub (Job), à Younas (Jonas), à Haroun (Aron) et à Soulayman (Salomon) et Nous avons donné le Zabour à Daoud.**} (Sourate 4 An-Nissa/Les Femmes V. 163)

{**Ceci se trouve, certes, dans les feuilles anciennes, les feuilles d'Ibrahim et de Moussa.**} (Sourate 87 Al A'la/Le Très Haut V .18-19)

3 - Croire en la vérité des informations des Livres révélés comme celles du Coran, ainsi qu'en celles n'ayant subit aucune altération ou falsification pour ce qui est des autres Livres.

4 - La pratique avec satisfaction et soumission totale de toutes les lois qui n'ont pas été abrogées, connaissant ou non leurs sagesses, et tout en sachant que le Coran a abrogé tous les Livres révélés antérieurement.

Allah dit :{ **Et sur toi, Nous avons fait descendre le Livre avec la vérité, pour confirmer le Livre qui était là avant lui et pour prévaloir sur lui.**} (Sourate 5 Al Maïda/La Table Servie V.48)

C'est à dire : « prédominer sur lui ». De là, il est interdit de pratiquer n'importe quelle loi appartenant aux Livres précédents, hormis celles qui ont été authentifiées et approuvées par le Coran ; car celui-ci couronne et rend caduque toutes les législations et prescriptions révélées auparavant.

La foi aux Livres procure de nombreux avantages au croyant :

1 - Savoir qu'Allah porte une grande attention envers Ses créatures du fait qu'Il ait révélé un Livre à chaque peuple afin de les guider sur le droit chemin.

2 - Connaître la sagesse d'Allah à travers Ses lois qui répondent convenablement aux différentes nécessités de chaque peuple.

Et comme Allah a dit :{ **Et à chaque communauté Nous avons assigné une législation et un chemin précis à suivre.**} (Sourate Al Maïda/La Table Servie V.48)

3 - Remercier Allah pour nous